

Séance du 3 juin 2020



**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TROIS JUIN, à DIX-NEUF HEURES QUINZE**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Fêtes, en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX, Maire

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Emel OZTURK, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Tiffany RIBEIRO, Guy BRULLAND, Patrick CHARRONDIERE, Annabelle GOMES, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Dominique DESFORGES à Yann GALLAY, Michel RAYMOND à Adrien LASSERRE.

**ABSENT(S)** : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### Actualités

- Réouverture adaptée des sites patrimoniaux : Toutes les infos sur site mairie

#### **1- Informations préalables**

- Le maire informe que 2 recours devant le tribunal administratif ont été déposés par l'opposition et reçus en mairie
  - Recours en annulation contre une décision du maire de Trévoux refusant la publication de la tribune libre de l'opposition sur le site internet de l'opposition du 8 avril 2020
  - Recours : Protestation tendant à l'annulation des résultats de l'élection acquise au premier tour de scrutin du 22 mai dernier
- Base de loisirs Les Cascades : Après 2 mois de fermeture, et au regard des annonces évolutives du gouvernement, le site de baignade Les Cascades restera fermé pendant la saison estivale. En effet, les protocoles sanitaires drastiques à mettre en œuvre pour accueillir le public dans des conditions optimales, conjugués aux délais incompressibles d'une remise en service de l'équipement empêchent l'ouverture du site cette année.

## **2- Décisions prises dans le cadre des délégations**

N°	OBJET	DATE	Information CM
2020/07	Demande de subvention Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fond Barnier) pour les travaux de mise en sécurité de la Balme Boulevard de L'industrie.	13/03	03/06
<b>Confinement à compter du mardi 17 mars 2020 à 12 h 00 Loi 2020-290 du 23 mars d'urgence pour faire face au covid-19</b>			
2020/08	Remise de loyers avril et mai pour les locataires de la commune 2020-08 C Liste des loyers à annexer	26/03	09/04 à tous élus entrants et sortants + CM 03/06
2020/09	Versements de subventions aux associations	02/04	09/04 à tous élus entrants et sortants + CM 03/06
2020/10	Avance sur marché GS (AXIMA lot1) 40 %	17/04	22/04 à tous élus entrants et sortants + CM 03/06
2020/11	Avance sur marché GS (Fontanel lot 2) à 40 %	17/04	22/04 à tous élus entrants et sortants + CM 03/06
2020/12	Résiliation Contrat Contrôle Technique avec Qualiconsult Groupe scolaire	11/05	03/06
2020/13	Convention aides économiques avec la Région	18/05	03/06
2020/14	Remise des droits de terrasses pour les commerces de la commune 2020-14 C Liste des commerces	26/05	03/06

## **3- Approbation du PV de la séance du 25 mai 2020**

Le PV de la séance du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

### **1- MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Le maire expose qu'il convient de fixer le taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués, dans le cadre des règles, et de l'enveloppe financière, prévues par le CGCT. (Articles L 2123-20 et suivants, et L 2123-24 III pour les conseillers délégués).

L'enveloppe maximale des indemnités annuelles des élus s'élève à **112 177 €**

Il y a 7 adjoints et 6 conseillers délégués.

Il propose d'appliquer les taux suivants :

- Maire : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 7 adjoints : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 6 Conseillers municipaux délégués : 9.8916 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 22 voix pour, 5 oppositions** (Patrick CHARRONDIERE, Annabelle GOMES, Adrien LASSERRE, (Michel RAYMOND qui a donné pouvoir à Adrien LASSERRE), Amina LEGHNIDER) et **2 abstentions** (Guy BRULLAND, Myriam CHIKKI).

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le **décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique**,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 7 adjoints,

Considérant que la commune compte 7009 habitants,

Considérant que pour une commune de 7009 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que pour une commune de 7009 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant, en outre, que la commune est siège du bureau centralisateur du canton,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et (*le cas échéant*) du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 – Détermination des taux :**

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants pour :

- Maire : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 7 adjoints : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 6 Conseillers municipaux délégués : 9.8916 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

### **ARTICLE 3 – Revalorisation :**

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

### **ARTICLE 4 – Crédits budgétaires :**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## **2 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SEP BRESSE DOMBES-SAONE**

Vu l'article L 52-12-1 et suivant du code général des collectivités territoriales ;  
Vu les statuts du syndicat intercommunal SEB BRESSE DOMBES SAONE,

Le conseil municipal, après délibération après en avoir délibéré, **par 22 voix pour, 7 oppositions** (Patrick CHARRONDIERE, Amina LEGHNIDER, (Michel RAYMOND qui a donné pouvoir à Adrien LASSERRE), Annabelle GOMES, Adrien LASSERRE, Myriam CHIKKI, Guy BRULLAND)

#### **DESIGNE**

Thierry GROSSAT, en qualité de membre titulaire  
Gaëlle LICHTLE, en qualité de membre suppléant

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN (SIeA)**

Vu l'article L 52-12-1 et suivant du code général des collectivités territoriales ;  
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain,

Le conseil municipal, après délibération après en avoir délibéré, **par 22 voix pour, 7 oppositions** (Patrick CHARRONDIERE, Amina LEGHNIDER, (Michel RAYMOND qui a donné pouvoir à Adrien LASSERRE), Annabelle GOMES, Adrien LASSERRE, Myriam CHIKKI, Guy BRULLAND)

#### **DESIGNE**

Marc PÉCHOUX, Thierry GROSSAT, Richard SIMMINI  
En qualité de membres titulaires

Jacques CORMORECHE, Aurélien TESSIAUT, Jean-Marc RIGAUDIE, Yann GALLAY, Emel OZTURK  
En qualité de membres suppléants

## **3 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

Vu l'article L 5212-1 et suivant du code général des collectivités territoriales  
Le conseil municipal, après délibération,

DESIGNE les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs suivants :

CONSEILS D'ADMINISTRATION				
<u>COLLÈGE</u>	<u>LYCÉE</u>		<u>CONSEIL DE SURVEILLANCE HOPITAL</u>	<u>CONSEIL DE VIE ARC EN CIEL</u>
Laëtitia BORDELIER Philippe BERTHAUD	<b>Titulaires</b> Hubert BONNET Gaëlle LICHTLÉ	<b>Suppléants</b> Philippe BERTHAUD Laëtitia BORDELIER	Marc PECHOUX	Hubert BONNET
<b>23 voix pour</b> <b>2 oppositions</b> (Annabelle GOMES, Amina LEGHNIDER) <b>4 abstentions</b> ((Michel RAYMOND qui a donnée pouvoir à Adrien LASSERRE) Guy BRULLAND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE)	<b>23 voix pour</b> <b>2 oppositions</b> (Annabelle GOMES, Amina LEGHNIDER) <b>4 abstentions</b> ((Michel RAYMOND qui a donné à Adrien LASSERRE) Guy BRULLAND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE)		<b>22 voix pour</b> <b>7 oppositions</b> (Michel RAYMOND qui a donnée pouvoir à Adrien LASSERRE), Guy BRULLAND, Patrick CHARRONDIERE, Annabelle GOMES, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER	<b>23 voix pour</b> <b>1 opposition</b> (Annabelle GOMES) <b>5 abstentions</b> ((Michel RAYMOND qui a donnée pouvoir à Adrien LASSERRE), Guy BRULLAND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER)
ASSOCIATIONS				
<u>OT</u>	<u>STATIONS VERTES</u>	<u>MAISON DES CEDRES</u>	<u>CA VAL HORIZON</u>	
Nicole DUGELAY	Nicole DUGELAY	Béatrice GUERIN Claude TRASSARD Dominique DESFORGES Michel RAYMOND	Béatrice GUERIN Claude TRASSARD Laëtitia BORDELIER	
<b>23 voix pour</b> <b>1 opposition</b> (Annabelle GOMES) <b>5 abstentions</b> ((Michel RAYMOND qui a donné pouvoir à Adrien LASSERRE) Guy BRULLAND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER)	<b>23 voix pour</b> <b>1 opposition</b> (Annabelle GOMES) <b>5 abstentions</b> ((Michel RAYMOND qui a donné pouvoir à Adrien LASSERRE) Guy BRULLAND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER)	<b>Unanimité</b>	<b>23 voix pour</b> <b>3 oppositions</b> (Annabelle GOMES, Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER) <b>3 abstentions</b> ((Michel RAYMOND qui a donné pouvoir à Adrien LASSERRE), Guy BRULLAND, Adrien LASSERRE)	
<u>OGEC</u>	<u>CNAS</u>	<u>PLUS BEAUX DETOURS</u>		
Hubert BONNET	Philippe BERTHAUD	Nicole DUGELAY		
<b>23 voix pour</b> <b>2 oppositions</b> (G. Brulland, Annabelle GOMES) <b>4 abstentions</b> ((Michel RAYMOND qui a donné pouvoir à Adrien LASSERRE), Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER)	<b>23 voix pour</b> <b>1 opposition</b> (Annabelle GOMES) <b>5 abstentions</b> ((Michel RAYMOND qui a donné pouvoir à Adrien LASSERRE), Guy BRULLAND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER)	<b>23 voix pour</b> <b>1 opposition</b> (Annabelle GOMES) <b>5 abstentions</b> ((Michel RAYMOND qui a donné pouvoir à Adrien LASSERRE), Guy BRULLAND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER)		

#### **4 DESIGNATION DES MEMBRES ELUS A LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales

**DESIGNE** les membres élus suivant à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

Gaëlle LICHTLÉ, Richard SIMMINI, Agathe IACOVELLI, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Adrien LASSERRE

En qualité de membres titulaires

Hubert BONNET, Myriam CHIKKI

En qualité de membres suppléants

#### **5 DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu les articles L 123-4, L 123-5, L 123-6, R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

**FIXE** la composition du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ainsi :

8 membres élus et 8 membres nommés

**ELIT** les membres élus suivant au centre communal d'action sociale

Béatrice GUERIN , Philippe BERTHAUD, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Claude TRASSARD, Laëtitia BORDELIER, Annabelle GOMES, Myriam CHIKKI

#### **6 CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ELECTION DE LEURS MEMBRES (Article L2121-22 Code général des collectivités territoriales)**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les commissions proposées,

Vu les candidatures aux commissions municipales,

**VOTE** la création des 8 commissions communales suivantes :

Commission Finances, Economie et Commerce

Commission Education et Jeunesse

Commission Développement Durable, Transition Energétique

Commission Urbanisme Foncier et Bâtiments

Commission Affaires Sociales

Commission Animation et Vie Associative

Commission Voirie, Réseaux, Espaces Publics et Sécurité

Commission Culture, Patrimoine et Tourisme

**ELIT** les membres suivants aux commissions municipales :

<p><b><u>FINANCES ECONOMIE ET COMMERCE</u></b></p> <p>Jacques CORMORECHE          Agathe IACOVELLI          Claude TRASSARD          Laëtitia BORDELIER          Philippe BERTHAUD          Gaëlle LICHTLÉ          Patrick CHARRONDIERE          Adrien LASSERRE</p>	<p><b><u>AFFAIRES SOCIALES</u></b></p> <p>Philippe BERTHAUD          Nicolas MARCHAND          Claude TRASSARD          Dominique DESFORGES          Béatrice GUERIN          Andrée GENIN          Annabelle GOMES          Myriam CHIKKI</p>
<p><b><u>URBANISME FONCIER ET BATIMENTS</u></b></p> <p>Richard SIMMINI          Claude TRASSARD          Jacques CORMORECHE          Jean-Marc RIGAUDIE          Hubert BONNET          Emel OZTURK          Patrick CHARRONDIERE          Michel RAYMOND</p>	<p><b><u>DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE</u></b></p> <p>Gaëlle LICHTLÉ          Dominique DESFORGES          Jean-Marc RIGAUDIE          Aurélien TESSIAUT          Laëtitia BORDELIER          Yann GALLAY          Adrien LASSERRE          Patrick CHARRONDIERE</p>
<p><b><u>EDUCATION ET JEUNESSE</u></b></p> <p>Laëtitia BORDELIER          Béatrice GUERIN          Yann GALLAY          Emel OZTURK          France-Line VINCENT          Nicolas MARCHAND          Myriam CHIKKI          Annabelle GOMES</p>	<p><b><u>ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE</u></b></p> <p>Aurélien TESSIAUT          Yann GALLAY          Tiffany RIBEIRO          France-Line VINCENT          Nicole DUGELAY          Thierry GROSSAT          Guy BRULLAND          Amina LEGHNIDER</p>
<p><b><u>VOIRIE, RESEAUX, ESPACES PUBLICS ET SECURITE</u></b></p> <p>Hubert BONNET          Jean-Marc RIGAUDIE          Philippe BERTHAUD          Thierry GROSSAT          Agathe IACOVELLI          Aurélien TESSIAUT          Amina LEGHNIDER          Michel RAYMOND</p>	<p><b><u>CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME</u></b></p> <p>Nicole DUGELAY          Tiffany RIBEIRO          Agathe IACOVELLI          Richard SIMMINI          Andrée GENIN          Isabelle DE CARVALHO          Guy BRULLAND          Amina LEGHNIDER</p>

## **7 CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**DECIDE** de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste

**PROCLAME** élus les membres titulaires suivants :

Titulaires majorité	Suppléants majorité	Titulaires opposition
Jacques CORMORECHE Richard SIMMINI Hubert BONNET Thierry GROSSAT	Laëtitia BORDELIER Nicole DUGELAY Jean-Marc RIGAUDIE Claude TRASSARD	Michel RAYMOND
		<b>Suppléants opposition</b> Adrien LASSERRE

## **8 CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission de délégation de services publics doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**DECIDE** de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission de délégation de services publics à la représentation proportionnelle au plus fort reste

**PROCLAME** élus les membres titulaires suivants :

Titulaires majorité	Suppléants majorité	Titulaires opposition
Richard SIMMINI Jacques CORMORECHE Nicole DUGELAY Philippe BERTHAUD	Hubert BONNET Jean-Marc RIGAUDIE Claude TRASSARD Aurélien TESSIAUT	Guy BRULLAND
		<b>Suppléants opposition</b> Amina LEGNIDER



## 9 QUESTIONS DIVERSES

Le maire rappelle que toutes les manifestations trévoltiennes de l'été sont annulées.

Seuls sont maintenus à ce jour le National de pétanque en aout et le forum des associations en septembre

En attente des directives du 20 juin pour affiner le calendrier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Compte rendu affiché le 10 juin 2020

Le Maire,  
Marc PECHOUX

